Les éco-matériaux en second œuvre : une solution opérationnelle pour des bâtiments durables

Face aux enjeux climatiques et à la nécessaire réduction de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment, les éco-matériaux ne sont plus une option marginale : ils deviennent une réponse concrète et opérationnelle. Dans le second œuvre leur rôle est central. En effet, ils influencent autant la qualité de l'air intérieur que la performance environnementale des projets. On vous dit tout sur le sujet !

Second œuvre et éco-matériaux

Dans la construction ou la rénovation, le **second œuvre** englobe cloisons, plafonds, menuiseries intérieures, revêtements, peintures et isolants. Ces éléments influencent le **confort**, la **qualité de l'air** et **l'empreinte environnementale du bâtiment**. Or, leur fabrication reste énergivore, souvent issue du pétrole, et leur fin de vie peu valorisée. Depuis quelques années, des alternatives émergent : **éco-matériaux biosourcés, géosourcés ou issus du réemploi**.

Conformément aux préconisations de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), le programmiste n'impose pas un matériau précis à la maîtrise d'œuvre à travers une prescription programmatique. En revanche, il peut mettre en avant l'intérêt de **solutions locales et bas carbone**. Ce, en s'appuyant sur des **diagnostics environnementaux** et des **objectifs de performance.**

C'est dans cet esprit que Florès agit depuis 2012. Convaincus de l'intérêt des éco-matériaux en second œuvre, non seulement en phase chantier mais surtout sur l'ensemble de leur cycle de vie, nous avons développé des outils pour accompagner leur diffusion. Ces outils s'adressent aussi bien aux maîtres d'ouvrage, via des supports de sensibilisation, qu'aux maîtres d'œuvre, à travers des documents techniques et des prescriptions de performance.

Des bénéfices mesurables sur le cycle de vie

Le choix d'un matériau n'a de sens que si ses performances sont objectivées. C'est pourquoi nous utilisons systématiquement les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (**FDES)** et les Analyses de Cycle de Vie (**ACV)** pour comparer les solutions. Les résultats mettent en évidence de réels atouts :

- **Terre crue** : très faible énergie grise, pas de processus industriel lourd, réutilisable sur site, sans émission de Composés Organiques Volatils **(COV).**
- **Linoléum naturel** : fabriqué à partir d'huile de lin, jute et farine de bois, sans PVC ni solvants. Sa durabilité, proche des revêtements classiques, dépend de l'entretien.

- **Peintures minérales** : à base de silicates, elles n'émettent presque pas de polluants, sont durables et réduisent parfois la consommation de produits grâce à l'absence de sous-couche.
- **Réemploi** : supprime la fabrication, limitant l'impact carbone au transport et au reconditionnement. Son déploiement dépend de la logistique et de l'offre locale. Les plateformes spécialisées et diagnostics ressources facilitent aujourd'hui cette pratique.

Toutes ces données sont centralisées dans la base **INIES** (INformations sur les Impacts Environnementaux et Sanitaires). Celle-ci est utilisée pour les calculs ACV de la **RE2020**, cadre réglementaire désormais incontournable.

Intégrer les éco-matériaux dès la programmation

En mission d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**, le programmiste joue un rôle décisif. En effet, il guide la maîtrise d'œuvre grâce à des diagnostics et à des objectifs mesurables. Chez Florès, nous anticipons les choix dès la programmation :

- Définition des performances environnementales,
- Analyse des délais et budgets, intégration dans les CCTP,
- Mobilisation de partenaires
- Recherche de solutions locales.

Nous avons également développé des **outils pédagogiques** : mallette d'exemples concrets, fiches éco-matériaux, ateliers de Qualité Environnementale du Bâtiment **(QEB)**. Ces supports permettent d'illustrer les bénéfices des solutions locales, d'objectiver les décisions et de rassurer sur leur faisabilité technique et financière.

Des cadres réglementaires et assurantiels favorables

Le contexte est aujourd'hui porteur :

- La **RE2020** impose l'ACV dynamique, valorisant les matériaux stockant du carbone (bois, isolants biosourcés).
- Les labels **Bâtiment biosourcé**, **BBCA** ou **HQE** reconnaissent et valorisent ces choix.
- Côté assurance, les matériaux sont recevables s'ils disposent d'un Avis Technique (**ATec)**, respectent un Document Technique Unifié (**DTU)** ou bénéficient de retours d'expérience. Dans certains cas, un Avis Technique Expérimental (**ATEx)** est requis.

De nombreuses solutions répondent déjà à ces critères : briques de terre crue posées par des entreprises qualifiées, isolants biosourcés sous ATec, lots en réemploi intégrés via des protocoles validés.

Une priorité affirmée depuis 2012

Depuis sa création, Florès place les éco-matériaux au cœur de son action. Cette orientation guide nos recrutements, nos méthodes et notre rôle d'AMO : **créer les conditions pour que ces solutions soient adoptées sans surcoût structurel ni risque technique**.

Notre démarche est pragmatique : valoriser les ressources locales, appuyer nos conseils sur des performances mesurées et accompagner la maîtrise d'ouvrage dans ses choix. Comme nous l'avions déjà analysé dans un article en 2018, le défi n'est pas uniquement technique, mais aussi culturel : il s'agit de **redonner confiance dans des pratiques sobres et durables.**

Les éco-matériaux en second œuvre ne relèvent plus de l'utopie écologique. Ils sont aujourd'hui disponibles, documentés, recevables assurantiellement et compatibles avec les exigences réglementaires. Grâce à une anticipation en programmation, à des outils pédagogiques adaptés et à une collaboration avec les filières locales, ils s'imposent comme une **solution opérationnelle et durable** pour tout projet de construction ou de rénovation. Chez Florès nous saurons vous accompagner sur ce sujet !

J.L.